



# Fiche d'Informations Batteries

## *Modules en oxyde d'argent/aluminium non imprégnés*

Conformément au règlement REACH (CE 1907/2006, art.31) et à la norme OSHA (29 CFR 1910.1200), les batteries sont des **ARTICLES** sans rejet intentionnel. En tant que telles, elles ne sont pas concernées par les exigences légales relatives à la création et la fourniture d'une fiche de données de sécurité.

Cette Fiche d'Informations Batteries n'est transmise à nos clients qu'à titre d'information.

### 1. IDENTIFICATION

#### 1.1 Produit

Modules en oxyde d'argent/[aluminium](#) non imprégnés

#### 1.2 Fournisseur

Siège social	<b>Saft S.A.S.</b>
Adresse	26, Quai Charles Pasqua, 92300 Levallois Perret– France
Téléphone/Fax	Téléphone/Fax: +33 (0)1 49 93 19 18 /+33 (0)1 49 93 19 50
Usine	<b>Saft Poitiers</b>
Adresse	Rue Geoges Leclanché – BP n° 1039, 86060 POITIERS Cedex 9 - France
Téléphone/Fax	Téléphone/Fax: +33 (0)5 49 55 48 48 /+33 (0)5 49 55 48 50

1.3 Contact d'urgence **Chemtrec US Service aux Etats-Unis: +1 800 424 93 00/à l'étranger : +1-703 527 3887**

### 2. IDENTIFICATION DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX

#### 2.1 Au niveau des éléments

N/A.

#### 2.2 Au niveau des modules et des systèmes de batteries

Sans danger chimique dans le cadre d'une utilisation normale selon les préconisations Saft indiquées dans les manuels utilisateurs ou documentation similaire. La batterie ne doit notamment être ni ouverte ni brûlée. Toute exposition ou ingestion des composants internes peut être dangereuse.

Les substances chimiques composant l'élément sont hermétiquement contenues dans l'enveloppe [de la batterie](#). En cas d'imprégnation non contrôlée avec une solution aqueuse (par exemple une solution acide, un électrolyte alcalin, de l'eau, de l'eau de mer...), le module n'est plus stable et peut être dangereux (formation d'hydrogène, emballement thermique, explosion, risque électrique avec tension comprise entre 300 et 400 V...).

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Le contenu d'un élément ouvert (poussières) peut provoquer des irritations des yeux.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Le contenu d'un élément ouvert (poussières) peut provoquer des irritations de la peau.



**INHALATION** : Le contenu d'un élément ouvert peut provoquer une irritation des voies respiratoires (nez et gorge).

**IMPACT ENVIRONNEMENTAL** : Très toxique pour la vie aquatique.

**TEMPERATURE** : Ne pas placer les batteries dans ou à proximité d'un feu ou toute autre source de chaleur (> 45°C).

### 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS COMPOSANTS

#### 3.1 Au niveau des éléments

N/A

#### 3.2 Au niveau des modules et des systèmes de batteries

Composant	Numéro CAS	EINECS/ELINCS	Contenu (% en poids)*
Oxyde d'argent	1301-96-8	215-098-2	55-65
Matière active de la négative (Aluminium)	7429-90-5	231-072-3	11-21
Matériaux non métalliques	N/A	N/A	12-20
Métaux et matériaux inertes	N/A	N/A	3-6

\* Les quantités peuvent légèrement varier en fonction du modèle d'élément.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS (non prévues pour une utilisation normale)

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant plus de 15 minutes. Consulter un médecin au plus vite.

**CONTACT AVEC LA PEAU** : Enlever les vêtements souillés et rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant plus de 15 minutes. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin au plus vite.

**INHALATION** : Transporter la personne à l'air frais et consulter un médecin au plus vite.

**INGESTION** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin au plus vite.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (non prévues pour une utilisation normale)

**AGENT EXTINCTEUR** : CO<sub>2</sub> ou poudre.

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection intégraux. Utiliser des équipements respiratoires approuvés/certifiés pour éviter de respirer des fumées toxiques. Porter des vêtements et équipements de protection pour éviter tout contact potentiel avec la fumée et les poussières. Il est possible d'utiliser toute classe d'extincteur indiqué ci-dessus, sur ces éléments ou emballages. Refroidir l'extérieur de la batterie en cas d'exposition à un incendie pour éviter toute rupture des éléments.

#### RISQUES PARTICULIERS LIÉS À L'EXPOSITION DES SUBSTANCES /PRÉPARATIONS LORS DE LA COMBUSTION ET PRODUITS

**GAZEUX** : La combustion des matériaux des modules produit des fumées et poussières contenant des métaux et oxydes métalliques toxiques.

De l'hydrogène peut se former en cas de contact de l'électrolyte avec l'aluminium, pouvant conduire à une explosion.

## 6. EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL (NON PRÉVU POUR UNE UTILISATION NORMALE)

**PRÉCAUTIONS POUR LES INDIVIDUS :** Evacuer le personnel de la zone contaminée jusqu'à dispersion des fumées ou poussières. Ne pas inhaler les fumées ou poussières sans équipement de protection respiratoire adéquate. En cas de contact avec la peau ou les yeux, inhalation ou ingestion, suivre les mesures de la section 4.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :** Eviter la pollution des eaux usées, des eaux de surface et des eaux souterraines. Eviter la pollution du sol et de l'atmosphère. En cas de contamination des eaux, alerter les autorités compétentes.

**NETTOYAGE :** Recueillir l'ensemble des matières dispersées en utilisant les protections personnelles adéquates, conserver dans un emballage approprié aux déchets et éliminer selon les réglementations locales.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE





**AVIS IMPORTANT :** La batterie ne doit pas être ouverte sans l'approbation de Saft. Elle ne doit pas non plus être détruite ni incinérée car les composants internes pourraient être dangereux dans certaines circonstances en cas d'exposition.

**STOCKAGE :** Stocker dans un endroit frais (25°C), sec (<80 %) et ventilé. Conserver les batteries dans leur emballage d'origine jusqu'à utilisation et ne pas entreposer en vrac.

### MANIPULATION :

- Les modules et leurs emballages doivent être manipulés avec précaution afin d'éviter toute dégradation de la protection et du module.
- Le module doit être manipulé dans l'axe horizontal avec sa protection et ses sangles.
- Ne pas court-circuiter les bornes (+) ou (-) au moyen d'éléments conducteurs.
- Ne pas ouvrir les modules.
- Ne pas exposer les modules à l'eau ou la condensation.
- Ne pas chauffer directement, souder, ou jeter au feu. Ces utilisations inadéquates peuvent provoquer la formation de fumées toxiques et de poussières.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE\* (pas nécessaires pour une utilisation normale)

	<b>Protection respiratoire</b>	En cas d'incident, de formation de fumée ou de poussières, utiliser un masque à gaz couvrant l'ensemble du visage et équipé d'un filtre N100 ou P3 ou un équipement respiratoire autonome. Les pompiers doivent porter un équipement respiratoire autonome.
	<b>Protection des mains</b>	Utiliser des gants en polypropylène, polyéthylène, latex ou Viton pour la manipulation d'éléments rompus. Enlever les gants sans être en contact avec le côté pollué. Eliminer tous les équipements de protection selon les réglementations applicables. Se laver les mains après manipulation.
	<b>Protection des yeux</b>	En cas d'incident ou après une utilisation abusive, si un élément est ouvert ou s'il fuit, porter des lunettes de sécurité avec écrans de protection latérale ou un masque couvrant toute la figure pour manipuler des éléments qui fuient ou qui se sont rompus.
	<b>Autres</b>	En cas de fuites ou d'éléments rompus, porter un tablier de caoutchouc et des vêtements de protection.

\*Pictogrammes AFNOR



## 9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les modules en oxyde d'argent/aluminium non imprégnés décrits par la présente Fiche d'Informations Batteries sont étanches lorsqu'ils sont proposés à la vente. Cet article est un article manufacturé qui n'expose pas l'utilisateur à des produits chimiques dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux spécifications du fabricant.

Point d'ébullition – S. O.

Point de fusion – S. O.

Pression de vapeur – S. O.

densité de vapeur – S. O.

Densité spécifique – S. O.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ – Le système de batterie est stable s'il est manipulé et entreposé conformément au Chapitre 7

**PRODUITS À ÉVITER** : Les matériaux contenus dans ces éléments peuvent réagir avec divers produits chimiques (par exemple, les acides, les bases, l'eau douce, l'eau de mer...). Par conséquent, les matières actives contenues dans ces éléments ne doivent pas être mises en contact avec aucun produit chimique (par exemple, les acides, les bases, l'eau douce, l'eau de mer...).

**CONDITIONS À ÉVITER** : Ne pas exposer la batterie au feu ou à une température >45°C. Les modules doivent être stockés entre -25°C et 45°C. Ne pas démonter, broyer, court-circuiter. Éviter toute utilisation abusive (à caractère mécanique ou électrique).

EN CAS DE DÉFAUT INTERNE DE CIRCULATION D'ELECTROLYTE, les modules en oxyde d'argent/aluminium sont des articles dangereux :

- DANGER D'EXPLOSION – Eloigner les personnes et matières combustibles. Noyer avec circulation interne d'eau sous pression pour passer et stopper l'amarçage.
- RISQUE ELECTRIQUE (risque d'électrisation ou d'électrocution) – Ne pas toucher les bornes.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : La décomposition thermique des éléments produit des gaz toxiques et nocifs (métal et oxydes métalliques) et des poussières.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Un risque d'irritation apparaît uniquement en cas d'utilisation abusive (à caractère mécanique ou thermique) du module au point de compromettre l'intégrité de la batterie.

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

Aucun risque connu en cas d'utilisation/d'élimination conforme.

En cas de dégradation mécanique de l'enveloppe du module, la matière active contenue est très toxique pour la vie aquatique (toxicité aiguë et chronique). Tout contact avec la vie aquatique doit être évité.

## 13. DISPOSITIONS D'ÉLIMINATION

Le recyclage des batteries est soit réglementé (Directive Européenne 2006/66/EC) soit recommandé. Les batteries doivent être complètement déchargées avant mise en rebus et les connexions protégées. Eliminer selon les lois et réglementations locales. Entreposer le matériel à éliminer comme indiqué à la section 7.

NE PAS jeter à l'égout, à l'eau ou en décharge.



**Dispositions d'élimination :** Voir la partie "Développement durable" du site <https://www.saftbatteries.com/about-us/environmental-responsibility>

## 14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

**Important :** Les modules en oxyde d'argent/aluminium non imprégnés ne sont pas classifiés selon la réglementation transport. Les modules doivent être transportés dans leur emballage spécifique fourni par SAFT (gerbage non autorisé).

### 14.1 Classes ONU

Classe UN N°: N/A  
Classification des dangers : N/A  
Emballage : N/A

### 14.2 Accords internationaux (Information de transport uniquement pour l'électrolyte alcalin)

Transport aérien : N/A  
Transport maritime : N/A  
Transport terrestre en Europe : N/A

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### MARQUAGE DU PRODUIT :

Union Européenne: Selon la directive 2006/66/CE, les batteries doivent être marquées avec le symbole de la poubelle barrée.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations ont été réunies à partir de sources considérées comme fiables et étaient, à notre connaissance, exacte et fiable au moment où nous les avons recueillies. Cependant, leur exhaustivité et leur fiabilité ne peuvent être garanties. Les informations n'impliquent aucune garantie implicite ou spécifique.

Ces informations s'appliquent spécifiquement aux produits désignés et pourraient ne pas être valides pour les mêmes produits utilisés en combinaison avec d'autres produits ou dans le cadre d'un autre processus. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer du caractère pertinent et complet de ces informations pour son propre usage.

Saft décline toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages, qu'ils soient directs, indirects, fortuits ou consécutifs, résultant de l'utilisation de la présente Fiche d'Information Batteries simplement fournie pour aider nos clients. Saft décline également toute responsabilité en cas de violation de brevet.

**saft**

26, Quai Charles Pasqua,  
92300 Levallois Perret– France

Tel.: +33 (0)1 49 93 19 18  
Fax: +33 (0)1 49 93 19 69  
[www.saftbatteries.com](http://www.saftbatteries.com)

Doc N° FIB 11-01-14  
Edition: **Septembre** 2018  
Version 2.1

Les informations continues dans le présent document sont modifiables sans préavis et ne sont contractuelles qu'après confirmation écrite.